

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 916

20 septembre 2005

SOMMAIRE

Accurate Software S.A., Windhof	43935	Financial Systems Consulting, S.à r.l., Bourglinster	43942
Accurate Software S.A., Windhof	43936	Financière Cavok S.A., Luxembourg	43954
Allegro Investment Corporation S.A., Luxembourg	43952	Financière Cavok S.A., Luxembourg	43954
Ansea S.A., Luxembourg	43930	Fingames S.A., Luxembourg	43953
Aubay S.A., Luxembourg	43957	Fingames S.A., Luxembourg	43953
Belim S.A., Luxembourg	43930	Fishgrane S.A., Luxembourg	43934
BM Sports Services, S.à r.l., Luxembourg	43933	Flucodal Participation S.A., Luxembourg	43938
Bolig Gruppen S.A., Luxembourg	43922	Galaxy TV, S.à r.l., Luxembourg	43942
Broadtech S.A., Luxembourg	43956	Générale de Mécanique Luxembourg S.A., Luxembourg	43942
BT Luxembourg Investments S.N.C., Luxembourg	43938	Genit S.A., Luxembourg	43948
BT Luxembourg Investments S.N.C., Luxembourg	43940	Gestabene S.A., Luxembourg	43940
C.I.P., Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés S.A.H., Luxembourg	43953	Goeteborg Investments S.A., Kehlen	43945
Cadam S.A., Luxembourg	43938	Goeteborg Investments S.A., Kehlen	43945
Cello S.A., Luxembourg	43955	Goeteborg Investments S.A., Kehlen	43946
Cirtedias S.A., Bigonville	43925	Goeteborg Investments S.A., Kehlen	43946
Colufina Luxembourg S.A., Luxembourg	43938	Goeteborg Investments S.A., Kehlen	43946
Conceptware, S.à r.l., Mamer	43951	Goeteborg Investments S.A., Kehlen	43946
Consultec, S.à r.l., Luxembourg	43933	Granasia S.A., Luxembourg	43968
Consultec, S.à r.l., Luxembourg	43933	Grax Trading S.A., Luxembourg	43955
Cran Holding Limited S.A., Luxembourg	43951	Haras des M, S.à r.l., Luxembourg	43943
Cran Holding Limited S.A., Luxembourg	43951	Haras des M, S.à r.l., Luxembourg	43943
Crédit Agricole Investor Services Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	43923	Haras des M, S.à r.l., Luxembourg	43943
De Wielingen Holding S.A., Luxembourg	43941	Henneaux Luxembourg S.A., Luxembourg	43967
Delmex S.A.	43937	Horaine S.A.H., Luxembourg	43955
EAD Work Force S.A., Luxembourg	43933	HSH Nordbank Private Banking S.A., Luxembourg	43943
Egamo S.A., Luxembourg	43957	Intercem S.A., Luxembourg	43934
Electek S.A., Luxembourg	43966	International Credit Mutuel Life S.A., Luxembourg	43968
Enra, S.à r.l., Luxembourg	43965	Jacoby-Wampach, S.à r.l., Larochette	43942
Enra, S.à r.l., Luxembourg	43966	Jaouen Nautique S.A., Luxembourg	43957
Euro Comat S.A., Remich	43937	Jaouen S.A., Luxembourg	43956
Euro Comat S.A., Remich	43937	Jerobois S.A., Rombach-Martelange	43923
Euro Comat S.A., Remich	43937	Joulupukki Investment S.A., Luxembourg	43967
Euro Comat S.A., Remich	43937	Kempf & Partner (Luxembourg) A.G., Remerschen	43954
Fabso, S.à r.l., Luxembourg	43942	LKR Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg	43956
Fillon & Partners S.A., Luxembourg	43932		

LM & Co S.A., Bertrange	43952	Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg S.A., Luxembourg	43941
Lunch Express, S.à r.l., Luxembourg	43960	Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg S.A., Luxembourg	43941
Luxdiam S.A., Luxembourg	43957	Soproma, S.à r.l., Luxembourg	43962
Luxdiam S.A., Luxembourg	43963	Soproma, S.à r.l., Luxembourg	43962
Medimmo S.A., Luxembourg	43934	Soproma, S.à r.l., Luxembourg	43962
Menfashion Collections Modeagentur Klockner, S.à r.l., Rosport	43928	STS, Synergy of Technology and Security S.A., Ettelbruck	43930
ML1 S.A., Luxembourg	43952	Strateteq International S.A., Windhof	43952
Monheim Investments, S.à r.l., Larochette	43964	Substance, S.à r.l., Wiltz	43924
Müller Fressnapf, GmbH, Bertrange	43934	Sumo S.A.H., Luxembourg	43954
Music Business Machine S.A., Luxembourg	43945	Superloti S.A.H., Luxembourg	43956
Music Business Machine S.A., Luxembourg	43945	Toitures Steve Lefèvre, S.à r.l., Beringen	43945
Optique Gilles Esslingen & Cie, S.à r.l., Luxembourg	43944	Ultra Consult S.A., Luxembourg	43953
Parcas S.A., Luxembourg	43967	UMZ-Unweltmanagement Zens, GmbH, Betzdorf-Muertendall	43947
Primagest S.A., Luxembourg	43934	UMZ-Unweltmanagement Zens, GmbH, Betzdorf-Muertendall	43947
Promotion Investment Association Holding S.A., Schengen	43963	Verity Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43947
Prowinko Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43954	Verity Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43947
Prowinko Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43957	Verity Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43947
Publitop Sicav, Luxembourg	43932	Verona International S.A.H., Luxembourg	43958
PW Lux 1 S.A., Luxembourg	43955	Wagner, GmbH, Beidweiler	43933
Robe, S.à r.l., Luxembourg	43932	Weypo, S.à r.l., Bürden	43922
Seven Ventures Holding S.A., Luxembourg	43952	Z-Ventures S.A., Luxembourg	43928
Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg S.A., Luxembourg	43941		

BOLIG GRUPPEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.594.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 janvier 2005

- * L'assemblée renouvelle le mandat de Tom Felgen au poste d'Administrateur de la société;
- * L'assemblée décide de nommer administrateur René Faltz, avocat, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Gare à Luxembourg en remplacement de Franck Provost;
- * L'assemblée décide de nommer administrateur Nadia Meyer, directeur, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Gare à Luxembourg;
- * L'assemblée décide de renouveler le mandat de Société de Révision CHARLES ENSCH S.A. au poste de commissaire aux comptes;
- * La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de 1 année et prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037798.3/263/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

WEYPO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9142 Bürden, 12, um Kettenhouscht.
R. C. Luxembourg B 50.007.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature

Mandataire

(037679.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 91.985.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mars 2005

Le Conseil prend acte de la démission de Pascal Voisin avec effet au 28 février 2005.

Le Conseil décide de nommer à nouveau le cabinet ERNST & YOUNG en qualité de réviseur d'entreprises pour la société au titre de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour extrait conforme

B. Bavay

Secrétaire du Conseil

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037345.2/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

**JEROBOIS S.A., Société Anonyme,
(anc. FORÉTLUX S.A.).**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Luxembourg B 107.617.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quatorze avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JEROBOIS S.A., anciennement FORÉTLUX S.A., ayant son siège social à L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 5.241, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 566 du 22 juillet 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le prédit notaire en date du 23 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'année 2002, page 40074.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le prédit notaire dans son prédit acte du 23 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Claude Poncelet, administrateur de sociétés, demeurant à B-6660 Houffalize, 30A, Fin de Ville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Etienne Lalot, employé privé, demeurant à B-6717 Attert, 31, rue de la Corne du Bois, Parette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du liquidateur et décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leurs mandats.
- 2) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 3) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation de leurs mandats.
- 4) Clôture de la liquidation de la société.
- 5) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir de ce jour.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le liquidateur à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée après avoir entendu le rapport du liquidateur donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée entend le rapport de la Société LADELUX S.A., avec siège social à L-8832, Rombach/Martelange, 14, route de Bigonville, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.
Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de la liquidation et à la décharge du liquidateur.

Troisième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et accorde décharge pleine et entière au liquidateur à savoir: Monsieur Jean Claude Poncelet, préqualifié, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société JEROBOIS S.A. a définitivement cessé d'exister.

Cinquième résolution

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-8832 Rombach/Martelange, 14, route de Bigonville.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (EUR 750,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. Poncelet, E. Lalot, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 15 avril 2005, vol. 406, fol. 31, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 avril 2005.

M. Lecuit.

(901566.3/243/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mai 2005.

SUBSTANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R. C. Luxembourg B 94.574.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société de droit belge MARAN FINANCES S.p.r.l., avec siège social à B-1180 Uccle, 106A, rue Beeckman, ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Uccle, le 5 avril 2005

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Laquelle comparante, tels que représentée, a exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée majoritaire de la société à responsabilité limitée SUBSTANCE, S.à r.l., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 9 janvier 2002,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 juin 2003, publié au dudit Mémorial C, numéro 838 du 14 août 2003,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 6.192.

Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cents (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que l'associée, représentant 99% du capital social suite à une cession de parts sous seings privés du 10 juin 2003, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée SUBSTANCE, S.à r.l. avec effet immédiat.

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société SUBSTANCE, S.à r.l.

Qu'elle déclare encore que l'activité de la société a cessé depuis le 31 décembre 2004, qu'elle est investie de tout l'actif de la société, et s'engage expressément à prendre en charge tout passif échu et éventuellement encore à échoir.

Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.
Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 avril 2005, vol. 319, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 mai 2005.

A. Holtz.

(901562.3/2724/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2005.

CIRTEDIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 107.710.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Richard Fielz, expert-comptable, demeurant à B-1050 Ixelles, 128, rue de Washington,
2. Monsieur Stéphane Thoen, expert-comptable, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 20, avenue du Beau Site,
3. Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,

les comparants sub 1. et 2. étant ici représentés par le comparant sub 3. en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding comme suit:

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CIRTEDIAS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Rambrouch.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à la cessation de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau de consulting et de management en vue de l'organisation, de l'exploitation et de la restructuration d'entreprises et en général de toutes institutions privées ou de droit public, tant en nom propre que pour compte de tiers sur le plan national et international.

Elle pourra également s'intéresser à l'organisation, la réalisation de transactions en matière de mobilier et d'oeuvres d'art.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, procéder au rachat de ses propres actions.

En cas d'augmentation de capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement du président, l'Administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 juin de chaque année à 19.00 heures et pour la première fois le 15 juin 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélevement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs.

Dispositions générales

Art. 21. La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- M. Richard Fielz, préqualifié	34 actions
2.- M. Stéphane Thoen, préqualifié	33 actions
3.- M. Philippe Bossicard, préqualifié	33 actions
Total	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social est fixée à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Richard Fielz, expert-comptable, demeurant à B-1050 Ixelles, 128, rue de Washington;

2. Monsieur Stéphane Thoen, expert-comptable, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 20, avenue du Beau Site;

3. Monsieur Philippe Bossicard, expert-comptable, demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

La société se trouve engagée soit par la signature du Président du Conseil d'Administration, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par toute personne valablement désignée par le Conseil d'Administration.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

la société SOFIROM, S.à r.l., avec siège à L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012.

5) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Richard Fielz, préqualifié, Président du Conseil d'Administration.

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant, le conseil d'administration composé comme il est dit ci-dessus s'est réuni et, conformément à l'autorisation qui a été donnée par l'assemblée générale constitutive, le conseil décide de nommer au poste de Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Richard Fielz, expert-comptable, demeurant à B-1050 Ixelles, 128, rue Washington, qui aura tout pouvoir d'engager la société sous sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire qui certifie l'état civil des parties, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, d'après copie des cartes d'identité.

Signé: Ph. Bossicard, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 27 avril 2005, vol. 431, fol. 89, case 3. – Reçu 350 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 mai 2005.

C. Mines.

(901602.3/225/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2005.

Z-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 80.856.

Rectificatif de la publication déposée le 6 avril 2005 sous le n° L050028239.4

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 novembre 2004, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

4. Renouvellement du mandat de DELOITTE S.A. ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037349.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

MENFASHION COLLECTIONS MODEAGENTUR KLOCKNER, S.à r.l.,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

H. R. Luxemburg B 107.598.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünf, den sechszwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Martina Klockner, geborene Regnery, Kauffrau, wohnhaft in D-54317 Osburg, Jakob-von-Osburg-Strasse 1.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung MENFASHION COLLECTIONS MODEAGENTUR KLOCKNER, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rosport.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel und die Vermittlung von Textilien und artverwandten Produkten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Frau Martina Klockner geborene Regnery, Kauffrau, wohnhaft in D-54317 Osburg, Jakob-von-Osburg-Strasse 1, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zur Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Frau Martina Klockner, geborene Regnery, Kauffrau, wohnhaft in D-54317 Osburg, Jakob-von-Osburg-Strasse 1.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.
Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.
Gezeichnet: M. Klockner, H. Beck.
Enregistré à Echternach, le 26 avril 2005, vol. 358, fol. 86, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 2. Mai 2005.

H. Beck.

(901564.3/201/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2005.

ANSEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.658.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(037395.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

BELIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.909.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(037414.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

STS S.A., SYNERGY OF TECHNOLOGY AND SECURITY, Société Anonyme.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 107.676.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Danny Klaus Lorenzen, électro-technicien en industrie, né à St. Vith (Belgique) le 4 février 1967, demeurant à B-4780 St. Vith (Belgique), 8, rue de Luxembourg;

2) Monsieur Paul Schaus, employé privé, né à Ettelbruck le 14 mai 1962, demeurant à L-9080 Ettelbruck, 59, avenue L. Salentiny;

3) Monsieur Claude Schaus, employé privé, né à Ettelbruck le 15 octobre 1965, demeurant à L-1145 Luxembourg, 94, rue des Aubépines,

lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SYNERGY OF TECHNOLOGY AND SECURITY, en abrégé STS S.A.

Cette société aura son siège dans la Commune d'Ettelbruck.

Le siège pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de montage et d'installation de systèmes téléphoniques, de systèmes d'alarmes et de systèmes de sécurité, de raccordement d'immeubles/ d'appareils et d'installation au réseau électrique, ainsi que d'installation et de montage d'enseignes lumineuses.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Toute cession d'actions est soumise à l'autorisation du conseil d'administration. En cas de non agrément du cessionnaire, la société respectivement les actionnaires restants disposeront automatiquement d'un droit de rachat à la valeur comptable de l'action.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le conseil d'administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, conformément aux conditions prévues par l'article 72-2 de la loi coordonnée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2005.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social, ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 18.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1) Monsieur Danny Klaus Lorenzen, préqualifié	90 actions
2) Monsieur Paul Schaus, préqualifié	5 actions
3) Monsieur Claude Schaus, préqualifié.	5 actions
Total	100 actions

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extra-ordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Danny Klaus Lorenzen, préqualifié;
 - Monsieur Paul Schaus, préqualifié;
 - Monsieur Claude Schaus, préqualifié.
- Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Danny Klaus Lorenzen, préqualifié.
- Est nommé commissaire pour une durée de six ans, Monsieur Marco Schaus, employé privé, demeurant à L-8580 Noerdange, 24, rue de Diekirch.

5. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9085 Ettelbruck, Zone Industrielle.
Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Evaluation des frais

Les frais à charge de la société, en raison de sa constitution, sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Lorenzen, P. Schaus, Cl. Schaus, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 14 avril 2005, vol. 616, fol. 13, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 18 avril 2005.

P. Probst.

(901597.3/4917/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 mai 2005.

ROBE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 85.850.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(037417.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

PUBLITOP SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.734.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour PUBLITOP SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

(037426.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FILLON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.987.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mai 2005 que:

- la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, est nommée nouveau commissaire aux comptes remplacement de la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2005 pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2011;

- les mandats des administrateurs actuels, à savoir M^e Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, M^e Alain Lorang et M. Daniel Fillon, sont reconduits pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037523.3/1268/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

EAD WORK FORCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 103.786.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(037428.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

WAGNER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 10, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 24.326.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(037431.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

BM SPORTS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.396.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(037433.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

CONSULTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 81, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 89.086.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(037449.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

CONSULTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 81, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 89.086.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(037448.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

43934

INTERCEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.077.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le domiciliataire

(037441.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

PRIMAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.411.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le domiciliataire

(037447.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FISHGRANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.565.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le domiciliataire

(037452.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

MÜLLER FRESSNAPF, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 68.372.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg
Signature

(037453.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

MEDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.681.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

(037463.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

ACCURATE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.879.

In the year two thousand and five, on twenty-sixth April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of the Shareholders of ACCURATE SOFTWARE S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 81.879, incorporated under the name ACCURATE SOFTWARE S.A., pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26 April 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 November 2001, number 1049 which articles have been amended by a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 30 July 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1047, of October 19, 2004.

The Meeting was opened at 2.15 p.m. with Mr Joram Moyal, attorney-at-law, with professional address at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the Meeting is the following:

1. Acknowledgement of the complete paying in of the subscribed share capital of the Company.
2. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire subscribed share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

After having reviewed the report of the board of directors of April 26, 2005, a copy of the said report remaining attached to the present deed, the meeting acknowledges that the subscribed share capital of 31,000.- EUR which, at the time of the incorporation of the Company, had only been paid up to the extent of 25%, is henceforth, upon the payment by the shareholders of the amount of 23,250.- EUR, entirely paid up.

Second resolution

The meeting resolves to delete the words «one fourth of each share paid up» at the end of Article 5 of the Articles of Incorporation.

As a consequence Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth have the following wording:

Art. 5. «The share capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

All the resolutions have been taken separately and by unanimous approving vote.

There being no further business, the meeting is closed at 2.45 p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us, the notary, this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de la société anonyme ACCURATE SOFTWARE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon, inscrite au registre de com-

merce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 81.879, constituée sous la dénomination sociale ACCURATE SOFTWARE S.A. suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 novembre 2001, numéro 1049 et modifiée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1047 du 19 octobre 2004.

L'Assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Joram Moyal, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxemburg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la libération du capital souscrit;
2. Modification de l'article 5 des statuts;
3. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir revu le rapport du conseil d'administration du 26 avril 2005, dont une copie restera annexée aux présentes, l'assemblée constate que le capital social souscrit de 31.000,- EUR lequel n'avait été libéré, lors de la constitution de la Société, qu'à hauteur de 25%, est désormais entièrement libéré suite au paiement du montant de 23.250,- EUR par les actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «toutes les actions étant libérées à raison d'un quart» à la fin de l'article 5 des statuts de la société.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Moyal, F. Stolz-Page, R. Thill, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, vol. 148S, fol. 16, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(037811.3/230/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

ACCURATE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.879.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 587 du 26 avril 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(037812.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

43937

DELMEX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.469.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 2 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2005.

J. Hansen
Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037485.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

EURO COMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 36.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00697, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO COMAT S.A.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037547.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

EURO COMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 36.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00699, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO COMAT S.A.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037548.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

EURO COMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 36.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00701, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO COMAT S.A.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037549.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

EURO COMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 36.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00703, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO COMAT S.A.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037551.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FLUCODAL PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 75.560.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(037490.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

CADAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 84.743.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 457 du 22 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CADAM S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(037493.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

COLUFINA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 16.359.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 1978, acte publié au Mémorial C n° 46 du 28 février 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 décembre 1979, acte publié au Mémorial C n° 40 du 27 février 1980, modifiée par acte sous seing privé du 30 octobre 2001, acte publié par extrait au Mémorial C n° 389 du 11 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLUFINA LUXEMBOURG S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(037499.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

BT LUXEMBOURG INVESTMENTS S.N.C., Société en nom collectif.

Share capital: EUR 3,998,030,787.50.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.906.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-first of April.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number 92.175,

hereby represented by Maître Michel Bulach, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a power of attorney issued under private seal on April 21, 2005,

which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact as follows:

- that the partnership BT LUXEMBOURG INVESTMENTS S.N.C. (the «Partnership»), having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registered with the trade and companies register of Luxembourg

under number B 94.906, has been incorporated by a deed received on January 10, 2003 by Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 890, on August 30, 2003, amended by a deed received on January 23, 2003 by Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 974 on September 22, 2003, amended by a deed received on September 12, 2003 by Maître Gérard Lecuit, civil law notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1119 on October 28, 2003;

- that the corporate capital of the Partnership is set at EUR 3,998,030,787.50 (three billion nine hundred ninety-eight million thirty thousand seven hundred eighty-seven Euros and fifty cents) divided into 1,599,212,315.- (one billion five hundred ninety-nine million two hundred twelve thousand three hundred fifteenth partnership interests) having a par value of EUR 2.50 (two Euros fifty cents);

- that following a partnership unit sale and purchase agreement dated 21 April, 2005, the appearing party is henceforth the sole partner of the Partnership.

The appearing party represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions that it takes as sole partner of the Partnership:

First resolution

The sole partner of the Partnership approves the liquidation accounts of the Partnership as of April 21, 2005. A copy of the liquidation accounts, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed in order to be registered with it.

Second resolution

The sole Partner acknowledges that the Partnership's activities have ceased.

Third resolution

The sole Partner resolves to dissolve the Partnership with immediate effect. The sole partner is thus invested with the totality of assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Partnership before any payment to himself; consequently the liquidation of the Partnership is deemed to have been carried out and completed.

Fourth resolution

The sole Partner of the Partnership resolves to grant full discharge for their duties to the Partnership's managers.

Fifth resolution

The sole Partner of the Partnership resolves to cancel all issued partnership units.

Sixth resolution

The sole Partner of the Partnership resolves that all books and documents of the Partnership shall be kept for the legal duration of five years at the Partnership's former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the appearing party, said appearing party appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., une société valablement constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.175,

ici représentée par Maître Michel Bulach, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 avril 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que la société BT LUXEMBOURG INVESTMENTS S.N.C. (la «Société»), avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.906, a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 890, en date du 30 août 2003, modifié suivant acte reçu par-devant Maître Joseph Elvinger, préqualifié, en date du 23 janvier 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 974 du 22 septembre 2003, modifié suivant acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1119 du 28 octobre 2003,

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 3.998.030.787,50 (trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions trente mille sept cent quatre-vingt sept Euros et cinquante cents), représenté par 1.599.212.315.- (un milliard

cinq cent quatre-vingt dix-neuf million deux cent douze mille trois cent quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2,50 (deux Euros cinquante cents) chacune;

- que suivant contrat de cession de parts sociales du 21 avril 2005, la comparante est l'associée unique de la Société.

La partie comparante par son mandataire, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique approuve les comptes de liquidation de la Société tels qu'arrêtés au 21 avril 2005. Une copie des comptes de liquidation, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'associée unique prend acte que les activités de la Société ont cessé.

Troisième résolution

L'associée unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat. L'associée unique est donc investi de tout l'actif et il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Quatrième résolution

L'associée unique décide que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

Cinquième résolution

L'associée unique décide d'annuler toutes les parts sociales émises.

Sixième résolution

L'associée unique décide que tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bulach, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 148S, fol. 3, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(037799.3/230/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

BT LUXEMBOURG INVESTMENTS S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.906.

Les comptes de clôture au 21 avril 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06185, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(037800.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GESTABENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 83.602.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

A. Lorang.

(037504.3/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

DE WIELINGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 20.602.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1983, acte publié au Mémorial C, n. 240 du 24 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 mars 1984, acte publié au Mémorial C, n. 89 du 31 mars 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 février 1990, acte publié au Mémorial C, n. 315 du 7 septembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 août 1990, acte publié au Mémorial C, n. 65 du 13 février 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1995, acte publié au Mémorial C, n. 144 du 22 mars 1996. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 12 avril 2000 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C, n. 671 du 19 septembre 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour DE WIELINGEN HOLDING S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

(037501.3/1261/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 32.511.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00717, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037563.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 32.511.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00718, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE DES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037572.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 32.511.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00719, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037576.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GENERALE DE MECANIQUE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 73.783.

M^e Marie-Béatrice Wingerter de Santeul démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société, et ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

M.-B. Wingerter de Santeul.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037524.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FABSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 64.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00705, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FABSO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037554.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FINANCIAL SYSTEMS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6163 Bourglinster, 32, rue d'Altlinster.
R. C. Luxembourg B 69.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00707, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIAL SYSTEMS CONSULTING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037557.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GALAXY TV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00709, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GALAXY TV, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037558.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

JACOBY-WAMPACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.
R. C. Luxembourg B 65.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00711, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JACOBY-WAMPACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037559.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

HARAS DES M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 350.000,-.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 81.850.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour HARAS DES M, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(037568.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

HARAS DES M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 350.000,-.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 81.850.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour HARAS DES M, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(037569.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

HARAS DES M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 350.000,-.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 81.850.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour HARAS DES M, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(037571.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

SHS NORDBANK PRIVATE BANKING S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. NOBIS SOCIETE DES BANQUES PRIVEES S.A.).

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 20.533.

Im Jahre zweitausendundfünf, dem fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, die Aktionäre der Aktiengesellschaft NOBIS SOCIETE DES BANQUES PRIVEES S.A., mit Sitz in mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B Nummer 20.533 (hiernach «die Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 22. Juni 1983, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 174 vom 13. Juli 1983.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde des Notars Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 19. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 635 vom 14. August 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Serge Hoffmann, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Fräulein Tanja Colbett, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Vorstandes und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung;
2. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in HSH NORDBANK PRIVATE BANKING S.A. mit Wirkung zum 1. Mai 2005, 0.00 Uhr;
3. Abänderung von Artikel eins der Satzung mit Wirkung zum 1. Mai 2005, 0.00 Uhr.

Nach genauer Kenntnis der Tagesordnungspunkte fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Gemäß Artikel 19 der Gesellschaftssatzung und in Anbetracht der Tatsache, dass alle Aktionäre vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Gesellschafter betrachten sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche Ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, mit Wirkung zum 1. Mai 2005, 0.00 Uhr, die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern. Die Gesellschaft soll ab diesem Zeitpunkt die Bezeichnung HSH NORDBANK PRIVATE BANKING S.A. führen.

Die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in HSH NORDBANK PRIVATE BANKING S.A. wurde am 18. März 2005 durch den Tresorminister gemäß Artikel 3(5) des Bankgesetzes vom 5. April 1993 gutgeheißen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig aufgrund des vorangegangenen Beschlusses die Änderung von Artikel eins der Satzung. Artikel eins hat nunmehr folgenden Inhalt:

«**Art. 1.** Die Gründer errichten eine Aktiengesellschaft mit dem Namen HSH NORDBANK PRIVATE BANKING S.A.»

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen und für die sie haftet, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 1.000,- bewertet.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung, worüber Urkunde am vorerwähnten Datum zu Luxemburg aufgenommen wurde.

Nach Verlesung durch die Erschienenen unterzeichnen diese mit dem Notar die vorliegende Niederschrift.

Gezeichnet: S. Hoffmann, Ch. Jungers, T. Colbett, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 27 avril 2005, vol. 431, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Für gleichlautende Abschrift, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, den 3. Mai 2005.

C. Mines.

(037905.3/225/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

OPTIQUE GILLES ESSLINGEN & Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 14, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 63.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00716, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE GILLES ESSLINGEN & Cie, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037562.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

MUSIC BUSINESS MACHINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.040.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour MUSIC BUSINESS MACHINE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(037575.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

MUSIC BUSINESS MACHINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.040.

—
Le bilan de clôture de dissolution au 29 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour MUSIC BUSINESS MACHINE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(037577.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

TOITURES STEVE LEFEVRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, 12, rue Irbicht.

R. C. Luxembourg B 69.091.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00720, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOITURES STEVE LEFEVRE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037578.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GOETEBORG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 58.252.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037594.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GOETEBORG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 58.252.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037597.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

43946

GOETEBORG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 58.252.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037601.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GOETEBORG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 58.252.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037602.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GOETEBORG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 58.252.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037606.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GOETEBORG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 58.252.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037607.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GOETEBORG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 58.252.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037619.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GOETEBORG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 58.252.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037612.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

UMZ-UNWELTMANAGEMENT ZENS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf-Muertendall, Déponie Sigre.
R. C. Luxembourg B 44.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00721, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UMZ-UNWELTMANAGEMENT ZENS GmbH

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037580.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

UMZ-UNWELTMANAGEMENT ZENS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf-Muertendall, Déponie Sigre.
R. C. Luxembourg B 44.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00722, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UMZ-UNWELTMANAGEMENT ZENS GmbH

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(037581.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.495.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(037625.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.495.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(037620.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.495.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(037610.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GENIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 107.698.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. SO.FI.RE Srl, ayant son siège social à C.so Matteotti 10, cap.20100 Milan, ici représentée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 avril 2005.

2. COFIRCONT S.p.A., ayant son siège social à Via Giacomo Leopardi 9, 20123 Milan, ici représentée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 14 avril 2005.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GENIT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 155,- (cent cinquante-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale de EUR 155,- (cent cinquante-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 22 avril 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de

bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.
- 3) Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.
- 4) Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 200 (deux cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. SO.FI.RE Srl, préqualifiée	151	23.405
2. COFIRCONT S.p.A., préqualifiée	49	7.595
Totaux:	200	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents (1.800,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes, ès qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Giorgio Palumbo, expert-comptable, né le 4 janvier 1942 à Rome, Italie, demeurant à Milan, Via Giannone 9.
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: Monsieur Riccardo Garbagnati, expert-comptable, né le 31 janvier 1961 à Busto Arsizio (VA), Italie, demeurant à Milan, Via Giannone 9.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. M. Tonelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 148S, fol. 3, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(037824.3/230/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

CRAN HOLDING LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 67.551.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour CRAN HOLDING LIMITED S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(037586.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

CRAN HOLDING LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 67.551.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour CRAN HOLDING LIMITED S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(037583.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

CONCEPTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 20.785.

Le bilan clos au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2005.

Signature.

(037644.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

43952

ML1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.203.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour ML1 S.A.

Signature

(037585.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

SEVEN VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.622.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour SEVEN VENTURES HOLDING S.A.

Signature

(037587.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

ALLEGRO INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 82.192.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour ALLEGRO INVESTMENT CORPORATION S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(037588.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

LM & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 52, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 103.696.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature

Mandataire

(037623.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

STRATETEIQ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 44.030.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

(037650.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FINGAMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.923.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(037636.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FINGAMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.923.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(037630.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

ULTRA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 103.661.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Signature

Mandataire

(037624.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

**C.I.P., COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DES PRODUITS AMYLACES S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.367.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Maître Carole Piwnica, avocat, demeurant à, avenue Georges Mandel, 30, 75016 Paris, aux fonctions d'administrateur;

- Maître Jean Hoss, avocat, demeurant à 4, rue P. d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Neil Shaw, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Suite 313, c/o Collier House, 163/169 Brompton Road, SW3 IPY London, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Paul Tjepkema, ingénieur chimiste, demeurant à Chalet Tri Angle, 1936 Verbier, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Robert Callebaut, administrateur de sociétés, demeurant à 15, Kasteeldreef, 9831 Sint Martens-Latem, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- MAZARS S.A., réviseurs d'entreprises et experts comptables, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037638.3/550/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FINANCIERE CAVOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.849.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

(037652.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FINANCIERE CAVOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.849.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

(037653.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

KEMPF & PARTNER (LUXEMBOURG) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 100.141.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Signature

Mandataire

(037628.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

PROWINKO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 92.518.

Extrait de la réunion de la décision collective ordinaire du 15 avril 2005

Les gérants décident de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg à 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

PROWINKO LUXEMBOURG, S. à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037635.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

SUMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.971.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2004

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean-Philippe Lutraite en remplacement de Monsieur Claude Scailquin démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037640.3/550/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

43955

CELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 76.736.

Le bilan clos au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA

Signature

(037641.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

PW LUX 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 79.766.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 15 avril 2005

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg à 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PW LUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037642.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

HORAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.848.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2004

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco Neuen en remplacement de Monsieur Robert Reckinger. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037649.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GRAX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.576.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2005

* L'assemblée accepte la démission de Monsieur Franck Provost au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

* L'assemblée décide de nommer administrateur Nadia Meyer, Directeur, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Gare à Luxembourg. La durée du mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

* L'assemblée renouvelle le mandat de René Faltz et de Tom Felgen au poste d'Administrateur de la société et renouvelle aussi le mandat de la Société CHARLES ENSCH S.A. au poste de Commissaire aux Comptes.

* La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est de 6 années et prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037789.3/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

43956

BROADTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.615.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature.

(037655.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

LKR IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 57.482.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 15 avril 2005

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg à 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LKR IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037656.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

JAOUEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 84.201.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 avril 2005

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037657.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

SUPERLOTI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.430.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur.

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037678.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

43957

JAOUEN NAUTIQUE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 84.200.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 avril 2005

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037658.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

PROWINKO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 92.518.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037659.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

EGAMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 66.966.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 avril 2005

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037660.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

LUXDIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, route de Beggen.
R. C. Luxembourg B 26.870.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(037663.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

AUBAY, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 52.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01748, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

(037669.3/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

VERONA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 107.700.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Livius Gorecka, employé privé, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 28 avril 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de VERONA INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat accordé aux administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.
- 2) La première Assemblée Générale Annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
 - b) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
 - c) INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.006, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - IB MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.699, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s), qui chacun, par sa seule signature, peut engager valablement la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Gorecka, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, vol. 148S, fol. 21, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(037826.3/230/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

LUNCH EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 107.699.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Gérard A. Van Leest, directeur, né le 16 mai 1960 à Delft, Pays-Bas, demeurant à Molenweg 50, 6741 KL Lunteren, Pays-Bas, ici représenté par Monsieur Tenzing Bhtia, employé privé, demeurant à L-2665 Luxembourg, 22, rue du Verger, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 20 avril 2005.
- 2) Monsieur Ronald A.A. Schaaphok, directeur, né le 6 mai 1953 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 7, rue Beichel, L-8283 Kehlen.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que d'un établissement de restauration.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de LUNCH EXPRESS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 5. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Elles sont toujours librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Titre IV.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre V.- Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Gérard A. Van Leest, préqualifié, quatre cents parts sociales	400
2) Monsieur Ronald A.A. Schaaphok, préqualifié, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents (1.300,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Tenzing Bhutia, employé privé, né le 10 juin 1958 à Kalimpong, Inde, demeurant à L-2665 Luxembourg, 22, rue du Verger.

2) Sont nommés gérants administratifs de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gérard A. Van Leest, directeur, né le 16 mai 1960 à Delft, Pays-Bas, demeurant à Molenweg 50, 6741 KL Lunteren, Pays-Bas.

- Monsieur Ronald A.A. Schaaphok, directeur, né le 6 mai 1953 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 7, rue Beichel, L-8283 Kehlen.

La société sera valablement engagé par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

3) Le siège social de la Société est établi au 486A, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparantes reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Bhutia, R.A.A. Schaaphok, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, vol. 148S, fol. 16, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(037825.3/230/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

SOPROMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 9.645.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(037680.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

SOPROMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 9.645.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(037677.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

SOPROMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 9.645.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

Signature.

(037675.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

PROMOTION INVESTMENT ASSOCIATION HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 59.492.

Im Jahre zwei tausend und fünf, den zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts PROMOTION INVESTMENT ASSOCIATION HOLDING S.A., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 59.492.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den in Bettemburg residierenden Notar Christine Doerner am 3. Juni 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 489 vom 9. September 1997.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Marco Thorn, Privatbeamter, wohnhaft in Erpeldingen/Bous.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Edgar Bisenius, Buchhalter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, nach L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1, der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, nach L-5445 Schengen, 47, route du Vin, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss wird Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Schengen.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komponenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Thill, M. Thorn, E. Bisenius, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2005, vol. 531, fol. 54, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 10. Mai 2005.

J. Seckler.

(038005.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

LUXDIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, route de Beggen.

R. C. Luxembourg B 26.870.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(037664.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

MONHEIM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 105.719.

In the year two thousand and five, on the twenty-second of April.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The private limited company CHASA B.V., with registered office at 3734BK Den Dolder, The Netherlands, Dolderseweg 94A.

2.- The private limited company FORTRESS PARTICIPATIONS B.V., with registered office at 3011TH Rotterdam, The Netherlands, Haringvliet 98.

3.- The private limited company SQUARE INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office at L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, here duly represented by its manager, Mr Albert Seen, named hereafter.

4.- The Foundation JEWEL INTERNATIONAL PRIVATE FOUNDATION, with registered office at Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao, Netherlands Antilles.

The appearing parties sub 1), 2) and 4) are here represented by Mr Albert Seen, Company Director, professionally residing in L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the limited liability company MONHEIM INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, (R.C.S. Luxembourg section B number 105.719), has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 17th of January 2005, not yet published in the Mémorial C.

- That the appearing parties, represented as said before, declare to be the sole partners of the said company MONHEIM INVESTMENTS, S.à r.l. and that they have taken the following resolution according to the agenda:

Resolution

The partners, represented as said before, decide to transfer the registered office of the company from L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, to L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, and subsequently to amend the 1st sentence of article 4 of the articles of association as follows:

«**Art. 4, first sentence.** The registered office of the company is established in Larochette.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée CHASA B.V., avec siège social à 3734BK Den Dolder, Pays-Bas, Dolderseweg 94A.

2.- La société à responsabilité limitée FORTRESS PARTICIPATIONS B.V., avec siège social à 3011TH Rotterdam, Pays-Bas, Haringvliet 98.

3.- La société à responsabilité limitée SQUARE INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Albert Seen, qualifié ci-après.

4.- La fondation JEWEL INTERNATIONAL PRIVATE FOUNDATION, avec siège social à Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao, Antilles Néerlandaises.

Les comparantes sub 1), 2) et 4) sont ici représentées par Monsieur Albert Seen, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MONHEIM INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.719), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 janvier 2005, non encore publié au Mémorial C.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les seules et uniques associées de ladite société MONHEIM INVESTMENTS, S.à r.l. et qu'elles ont pris, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Première résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de transférer le siège social de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, et de modifier en conséquence la 1^{ère} phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4, première phrase.** Le siège social est établi à Larochette.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'elle agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Seen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mai 2005, vol. 531, fol. 59, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 mai 2005.

J. Seckler.

(038149.3/231/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

ENRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 23.794.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société anonyme PIO S.A., avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 76.840,

détentrice de deux cent cinquante (250) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Raffaele Talotta, commerçant, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2005.

2.- Monsieur Enzo Talotta, commerçant, né à Catanzaro (Italie) le 3 mai 1958, demeurant à L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg,

détenteur de deux cent cinquante (250) parts sociales.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Les prédits comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée ENRA, S.à r.l., avec siège social à L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 23.794, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 7 janvier 1986, publié au Mémorial C, numéro 82 du 3 avril 1986, modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 4 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 157 du 11 mai 1990, et suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 479 du 6 juillet 2000,

requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

A) Cessions de parts sociales

1) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 15 mars 2005, la société de droit des Iles Niue CASTELO COMPANY, avec siège social à Alofi (Niue), 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, a cédé sous les garanties de droit à la société anonyme PIO S.A., préqualifiée, ce acceptant, ses cent vingt-cinq (125) parts sociales de la prédite société ENRA, S.à r.l.

2) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 15 mars 2005, la société PINNACLE ASSOCIATES LIMITED, avec siège social à Dublin 2 (Irlande), 20, Clanwilliam Terrace, a cédé sous les garanties de droit à la société anonyme PIO S.A., préqualifiée, ce acceptant, cent vingt-cinq (125) parts sociales de la prédite société ENRA, S.à r.l.

3) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 15 mars 2005, la société PINNACLE ASSOCIATES LIMITED, préqualifiée, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Enzo Talotta, préqualifié, ce acceptant, deux cent cinquante (250) parts sociales de la prédite société ENRA, S.à r.l.

Les prédites cessions de parts sociales, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Monsieur Enzo Talotta, préqualifié, en sa qualité de gérant de la société ENRA, S.à r.l., a déclaré, au nom de la société, accepter les prédites cessions de parts sociales et dispense les cessionnaires de la signification par voie d'huissier.

Suite aux prédites cessions de parts, les cinq cents (500) parts sociales de la société ENRA, S.à r.l., sont réparties comme suit:

1) La société anonyme PIO S.A., préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Monsieur Enzo Talotta, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

B) Assemblée générale extraordinaire

Ensuite la société anonyme PIO S.A., préqualifiée, et Monsieur Enzo Talotta, préqualifié, seuls associés de la société ENRA, S.à r.l., requièrent le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32) pour le porter de son montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans apports nouveaux et sans émission de parts sociales nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.

Troisième résolution

Suite aux précédentes résolutions, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Talotta, E. Talotta, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 mai 2005, vol. 431, fol. 95, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 mai 2005.

A. Weber.

(038664.3/236/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

ENRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 23.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(038667.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

ELECTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 69.325.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037667.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

PARCAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 21.626.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 avril 2005

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037666.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

HENNEAUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 50.446.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 avril au siège social de la société

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian à L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037670.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

JOULUPUKKI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.538,78.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.431.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bernard Giry, administrateur de sociétés, demeurant à F-75011 Paris, 69, rue Oberkampf, ici représenté par Maître François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mars 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'actionnaire unique de la société JOULUPUKKI INVESTMENT S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 72.431, laquelle a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange en date du 19 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 9 en date du 4 janvier 2000, page 412, dont les statuts ont été modifiés suivant décisions portant notamment conversion du capital social en euros, prises lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé, tenue le 20 décembre 2001, et publiée par avis au Mémorial C, numéro 749 du 16 mai 2002, page 35950.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 33.538,78 (trente-trois mille cent trente-huit euros et soixante-dix-huit cents), représenté par 2.200 (deux mille deux cents) actions sans désignation de valeur nominale.

- Qu'en sa qualité d'actionnaire unique, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

- Que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes de la Société tels qu'arrêtés au 31 décembre 2004 et pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 mars 2005, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la clôture de la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

- Que l'activité de la Société a cessé.

- Que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute.

- Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.
- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises.
- Que tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dépenses

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite au présent acte, est estimé à EUR 1.000,- (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, ès qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 24CS, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 mai 2005.

T. Metzler.

(038505.3/222/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 53.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01750, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

(037673.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GRANASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.154.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Baron Guy Ullens de Schooten, administrateur de sociétés, demeurant au Chemin de Ransou, 20, 1936 Verbier, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(037676.3/550/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.
